



Compte rendu CGT-AFPA

**CSE-E du 23 mai 2024 –
En visioconférence**

Membres de la délégation CGT : Présents : Thierry MERDY

Laure GIRARD

Isabelle BOULLON

Martial MIRAILLES

Elu titulaire

Elue titulaire

Elue suppléante

Représentant syndical

Membres de la direction : Présents :

Julie GIBOUIN

Antoine PLAQUEVENT

Vincent MAUBAN

D. RH

DR PDL/BZH

DR Ingénierie et innovation



1. Informations du président

1/ le CSE se déroule dans un climat compliqué.

Le DR et la DRH proposent des pistes de travail afin d'améliorer le dialogue et l'ambiance.

2/ Virginie LANZAFAME est la nouvelle directrice du centre de St Nazaire

3/ Une réunion des têtes de réseau et du Conseil Régional s'est tenue le 17.04.24.

Peu de responsable était présent.

A ce jour, - 40 % d'entrées en Pays de La Loire (tout centre de formation confondu) par rapport à 2023.

Le constat est

- Pas d'homogénéité selon les départements de notre région
- Consignes différentes

Prochainement, un petit déjeuner est prévu entre le Conseil Régional et le DR de l'AFPA afin d'améliorer les entrées en formation dans nos centres et aider le CR à consommer les heures dédiées à la formation.

4/ Un audit Qualiopi est prévu avec une auditrice extérieure sur 4 centres en région Bretagne sur 30 indicateurs (process, critères, indicateurs ...).

Un des objectifs est aussi de monter en compétences sur les autres sites des 2 régions.

Pour la CGT :

Le Conseil Régional des PDL, malgré ses résultats catastrophiques en termes d'entrées en formation (-40%) depuis la mise en place des « intentions d'embauches » comme préalable au financement d'une formation, ne remet pas en question sa politique d'1 Emploi / 1 formation.

Alors qu'elle devrait s'inquiéter du faible taux de participation des organismes de formation du territoire à cette réunion, elle ne semble pas non plus, mesurer l'impact pour l'économie de la région avec leurs disparitions. C'est toute l'économie de la région qui va pâtir de cette obstination. Le Directeur Régional AFPA pense pouvoir tirer son épingle du jeu en répondant présent à toutes les sollicitations pour consommer le budget dédié.

“Si la cause est bonne, c'est de la persévérance. Si la cause est mauvaise, c'est de l'obstination.”

Laurence Sterne (écrivain)

2. Approbation du PV du CSE du 19 mars 2024

8 : Favorable

2 : Abstentions

1 : Défavorable

Le PV est approuvé

3. Vote du règlement intérieur

6 : Favorable

2 : Abstention

3 : Défavorable

Le règlement intérieur est approuvé

Pour la CGT :

Pour la délégation CGT-AFPA, nous sommes stupéfaits que ce RI, en l'état, soit à l'ordre du jour de ce CSE-E sous l'intitulé du point 3 : « Vote du règlement intérieur ».

Nous nous trouvons donc d'ores et déjà avec un RI proposé et validé par la secrétaire et le trésorier du CSE-E et seulement eux. Le représentant syndical de la CFE-CGC s'était pourtant exprimé de la sorte : *« Il nous semble important que les salariés aient tout à gagner afin qu'un débat libre et démocratique s'instaure au sein du CSE ».*

Nous sommes affligés d'une telle formulation puisque c'est la CFE-CGC qui impose ce RI, sans débat libre et démocratique puisque ce syndicat a rejeté d'emblée la proposition des autres organisations syndicales pour que dans le Bureau du CSE-E et comme ce qui se faisait lors des précédents mandats, soit représenté 1 élu + un représentant syndical par syndicat.

Historiquement, d'un mandat à l'autre on reprenait point par point le RI, lequel rendu caduque par suite des élections. Nous échangeons donc pour modifier, rajouter, ou ôter ce qui semblait pertinent aux élus. Pour ce mandat, la CFE-CGC par autoritarisme nous a fait parvenir un « projet », pour lequel à leurs yeux tout y est bien ficelé. 6 voix contre 5, emballé c'est pesé !!!

Contrairement à ce que la CFE-CGC laisse supposer, en teintes d'insinuations, ce syndicat ne s'inscrit absolument pas dans une posture à vouloir travailler pour l'intérêt commun. La délégation CGT-AFPA tient quand même à évoquer que l'instance du CSE-E se trouve être composée par des élus de syndicats qui sont des organisations démocratiques, ce qui nous rappelle que les membres de cette instance doivent aussi cheminer sous ce principe de représentation et de consultation.

Et bien non, c'est la CFE-CGC et seulement ce syndicat qui ordonne !!!

Depuis le début de son histoire, les syndicats impliqués à l'AFPA et à sa création, ont toujours été ceux liés aux travailleurs et à l'éducation, tels que la CGT, FO et la CFDT. Ces 3 syndicats ont joué un rôle important dans la promotion des droits des travailleurs et dans la défense de leurs intérêts en matière de formation professionnelle. Nous avons un passé syndical et des combats que la CFE-CGC ne peut pas revendiquer au sein de l'AFPA.

Nous sommes donc face à un organe syndical cherchant à tout contrôler et tout gérer, être le calife à la place du calife consentant alors à cette fausse croyance que rayonner c'est briller !!! ...

...Briller dans des stratégies de communications très souvent mensongères et toujours utopiques.

4. Suivi économique

- **% du chiffre d'affaires par financeur par rapport aux objectifs, pour notre région :**

Date de CSE	CSE Mars 2024	CSE Avril 2024	CSE Mai 2024
Dates des chiffres finalisés	Octobre 23	Février 2024	Mars 2024
EPIC (MNSP, VAE, réfugiés, migrants...)	- 5 %	- 2 %	- 24 %
Accès à l'emploi (Conseil régional, Pôle emploi, LADOM, ...)	- 13%	- 17 %	- 24 %
Entreprises (CPF transition pro, CPF, POE, alternance, ...)	- 9 %	- 22 %	- 11 %

- **Nombres de stagiaires par centre en Pays de la Loire fin avril 2024**

	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Aout 2023	Sept 2023	Nov. 2023	Janv. 2024	Févier 2024	Avril 2024
St Nazaire	177	182	179	158	190	169	177	222	223	248
St Herblain	223	221	204	197	204	196	228	225	242	198
Angers	139	156	149	118	108	117	132	129	109	109
Doué la F.	110	113	114	85	81	107	119	119	139	124
Cholet	71	74	69	69	69	100	104	103	78	66
Le Mans	257	261	235	217	201	264	261	243	244	225
La Roche/Y	120	104	103	63	66	110	94	116	116	62
Fontenay le C.	258	297	272	264	262	239	283	346	305	299
Total	1355	1408	1325	1171	1181	1321	1398	1503	1446	1331

- A ce jour, 7 millions d'€ en CA (Chiffre d'Affaires)
- Afin de couvrir les charges, il manque du CA sur le financement de l'EPIC et l'accès à l'emploi
- Le DR souhaite que l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) soit meilleur le mois prochain car à ce jour, notre région est déficitaire de 1 million d'€ par rapport à la même date que l'année passée.
- Les charges du personnel sont en dépassement en mars 2024
- Concernant les frais de fonctionnement, ils sont équivalents à ceux de mars 2023, même si le CA est en baisse. Est-ce à cause des dysfonctionnements de FINA ?
Le DR attend les chiffres arrêtés d'avril car le flux des HTS devrait être meilleur.
- Le DR souhaite que les CDI ne soient pas forcément remplacés quand ils sont en études, ou alors seulement par des itinérants, mais surtout pas par des intérimaires ou des CDD. Ces 2 derniers coutent plus chers.
Afin qu'il y ait moins de remplacement à assurer, il y aura beaucoup moins d'études en 2024.
- Les MNSP sont à l'équilibre.
- Les formations 1 emploi/1 formation sont bien payées.
- Concernant le marché des entreprises, il faut aller chercher d'autres parts de marchés et développer ce financement.
- Les comptes de 2023 sont arrêtés.
 - CA : 33.6 millions (34.5 millions prévus)
 - Frais de personnel : 19 millions (21 millions prévus)
- **France travail : Positionnement de l'AFPA sur les appels d'offres**
France travail a proposé 2 appels d'offres dont l'objectif est d'insérer, un public proche de l'emploi, au travail.
1 AO national : « 1 emploi stable » 850 € par parcours
1 AO régional : « direct emploi » 1500 € par parcours

Les centres de St Nazaire et La Roche sur Yon se positionnent sur le lot régional « direct emploi ».

Pour la CGT :

De la bouche même du Directeur Régional, « *le chiffre d'affaires à fin mars n'est pas exceptionnel* ». Il aurait été pour le moins saugrenue de penser ou dire le contraire car dans le budget avoir un chiffre d'affaires de 7M€ pour un estimé à 9M€ et un EBE dans la négative à -3M€ c'est pour la CGT-AFPA non pas « *pas exceptionnel* », mais plutôt totalement catastrophique. ... A attendre que l'herbe pousse, le bœuf meurt de faim !!!

Comme à chaque estimation de budget et d'année en année, la délégation CGT-AFPA constate que les prévisionnels sont toujours ambitieux et fictifs. Mais que cela ne tienne, la Direction Régionale est force de proposition auprès de la DG et est devenue maître dans la façon de réviser son budget au fil des mois. Même réestimé à la baisse, la santé financière de l'Afpa PDL est à -2 M€ en CA !!!

Qu'en sera-t-il pour fin 2024 ? Idem ? Il va s'en dire que les résultats de l'appel d'offres du Conseil Régional ne donne pas raison à l'Afpa puisque la Région PDL sera encore dans le rouge quant à l'achat de formation par le Conseil Régional. Cette année c'était très bien, l'année prochaine ça sera pire. Et oui, l'Afpa PDL va mieux que l'année prochaine...

5. Comment l'AFPA des Pays de La Loire envisage l'avenir de la VAE, centre par centre avec le déploiement de France VAE ?

La VAE existe depuis 2002.

En 2023, création de France VAE.

- L'ancienne mouture est conservée
- Une nouvelle mouture est rajoutée
- 209 certifications sur des titres du Ministère du Travail et aussi, ce qui est nouveau, du ministère de l'Éducation Nationale.
- Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences
- L'accompagnement se fera en centre ou en distanciel
- Les secteurs concernés sont : l'industrie, la grande distribution, le sanitaire et social, et le sport.
- Le fonctionnement sera assuré par :

- 1 architecte accompagnateur de parcours régional
- 4 contributeurs régionaux : ils pourront traiter à distance des dossiers provenant de tous les territoires.
- 2 portails VAE régionaux : sur les départements du 72 et du 44.

- Prochaines échéances

- Finalisation de l'inscription sur la plateforme France VAE
- Accompagnement QUALIOPI France VAE par le national : mercredi 15 mai 2024
- Parcours de formation :
 - Evolutions de la VAE : Les nouvelles pratiques
 - Accompagnement collectif de candidats VAE
 - S'approprier le dispositif de VAE AFPA
- Accompagnement et animation des correspondants VAE

Pour la CGT :

Pour la délégation CGT-AFPA, une vache n'y retrouverait pas son veau. Il nous est apparu des imbroglios d'explications fantaisistes où règne le désordre total. Comment perdre son temps à chercher et comprendre les informations inhérentes à « l'avenir de la VAE » à l'Afpa, quand ceux qui comprennent facilement ont dû en perdre encore plus en cours de route ? Franchement, celles et ceux qui ont pondus ça, en sont satisfaits ??? Nous sommes passés dans l'ère des accompagnateurs, architectes accompagnateurs, contributeurs, collaborateurs ... **Est-ce que ce laïus « s'écouter écrire et s'écouter réfléchir, serait à inventer ??? A la CGT-AFPA nous nous autorisons à penser que oui.**

6. Politique RH et son impact sur l'activité sur la fin de l'exercice 2024

Projection RH (ressources humaines) pour le second semestre 2024

	ETPE								
	Budget CDD	Engagé CDD	Prévisionnel CDD		Engagé Interim	Prévisionnel Interim			
Centre Angers	4,8	1,8	2,8		0,0	0,1			
Centre Cholet	2,5	1,0	0,3		1,4	0,0			
Centre Doué	1,6	0,3	1,3		0,4	0,0			
Centre Fontenay	1,1	0,5	1,9		0,9	0,2			
Centre La Roche	5,9	2,2	2,2		0,0	0,0			
Centre Mans	8,5	3,0	4,2		0,3	0,2			
Centre St-Herblain	5,1	2,0	0,0		2,4	0,0			
Centre St-Nazaire	6,1	2,7	3,8		1,2	1,6			
DR Pays de Loire	13,6	0,5	0,0		1,4	0,0			
Pays de la Loire	49,0	13,9	16,5		8,0	2,1			

Pour la CGT :

Pour la délégation CGT-AFPA, le choix politique du ministre de l'Économie, M. Le Maire, de réduire drastiquement les fonds essentiels à la commande publique n'est pas le meilleur levier pour réindustrialiser la France. Cette politique à court terme, propre à la macronie, met à mal les organismes de formations et les privés d'emploi. A terme et à l'échelle de l'AFPA, on peut craindre un transfert de la commande MNSP ainsi que les emplois dédiés, à France Travail. Pour le syndicat CGT et sa Fédération FERC, sans le volet MNSP, il est à redouter l'intégrale disparition des centres de formations qui ne peuvent développer de marché privé pour des raisons territoriales.

7. Comment et dans quelles conditions l'AFPA fait appel à ses stagiaires pour réaliser des travaux d'application dans les centres ?

Atpa

Chantiers pédagogiques



Qui propose ? Travail d'équipe (CODIL + formateurs) stratégie du centre

- **Temps 1** : identification de travaux envisagés RGS/DC (cahier des charges)
 - **Temps 2** : sollicitation du formateur et échanges RF/formateur sur la pertinence du chantier et intérêt pédagogique :
 - Intérêt MEMS (mise en situation métiers)
 - Niveau de prestation
 - Définition des moyens, matériaux... travail de co- activité ie mettre intervention de 2 formations (plomberie/élec) respect et prep
 - **Temps 3** : validation DC de cette proposition de cette application (CODIL)
- ⇒ Un incontournable : lancement et réception (sur le modèle d'un vrai chantier conformité/ bon achèvement)
- ⇒ Expérience de la co- activité : mettre en intervention de 2 formations (ex: plomberie/élec)

- Le DR rappelle l'importance de respecter les normes réglementaires. En cas de manquement, c'est le directeur de centre et le directeur régional qui seront pénalement responsables. [OBJ]

Pour la CGT :

Par ignorance ou par autoritarisme, la direction d'un centre de formation des PDL a donné « bon pour accord » à l'organisation d'un chantier école sans en consulter le CSE-E alors que ce préalable est nécessaire pour toutes modifications des conditions de travail. Ce chantier présentant de l'amiante devait nécessairement être identifié, dans un premier temps, par la CSSCT-E et dans un deuxième temps, par l'ensemble des élus du CSE-E. L'absence de procédure de prévention santé et sécurité au travail qui protège les salariés et les stagiaires a déclenché une information préoccupante à l'inspection du travail par deux élus du CSE-E. Ces élus ont fait valoir leurs mandats en utilisant, leurs prérogatives pour que le droit du travail s'exerce et que les instances de concertations soient avisées. Pour rappel, tous chantiers dit « pédagogiques » doit rester dans un intérêt pédagogique pour le bénéficiaire (et non pas un intérêt pour la direction) et doit impérativement respecter toutes les règles liées au métier formé, au schéma pédagogique et à sa certification.

Cette procédure aujourd'hui affichée permettra l'organisation de chantiers pédagogiques dans le respect du droit du travail, du droit de l'environnement et protégera aussi tous les acteurs décisionnaires.

8. Point CSSCTE

a/ Suivi des comptes rendus de centre

- Quand les RP concernent 2 centres, il faut que le DC spécifie à quel centre correspond la réponse
- Attention à bien retranscrire les propos dans l'instance des RP

b/ Suite à la réunion concernant le chantier le chantier pédagogique de St Nazaire, avec l'inspection du travail, quel retour de l'inspectrice de travail ?

L'inspectrice du travail a contacté le DR par téléphone pour un RDV.

Le DR va faire de cette situation « un cas d'école » afin que les directeurs de centre respectent les bonnes procédures (risques de sécurité et risques pour la santé).

L'inspectrice a envoyé un compte rendu de sa visite à la direction concernée.

Lorsque tous les éléments seront connus par le CSE-E le dossier et les préconisations seront suivi par la CSSCT.

Pour la CGT :

Le compte-rendu de l'inspectrice a été diffusé par la direction du centre aux RP le jour de la préparatoire du CSE-E. Or, dans le cadre du respect des procédures il aurait été normal de l'envoyer aussi aux autres membres du CSE-E. Si bien que ce sujet n'a pas pût être abordé en séance plénière du CSE-E du mois de mai. Nous ne saisissons pas, une fois encore, pourquoi les procédures et les bonnes pratiques nécessaires à l'information de tous les salariés ne soient toujours pas respectées malgré la volonté affichée en séance de la direction régionale.

Aussi, sur le chemin de l'information de l'existence de ce chantier école, aucune mention n'est lisible dans le compte-rendu RP du mois d'avril, ni de mars. La direction s'est défendue devant l'inspectrice du travail en précisant que l'erreur venait d'une faute de frappe ! Or, aucun rectificatif ne figure sur ce compte-rendu encore aujourd'hui.

Nous voulons (et ce n'est pas un caprice) que les instances de consultations de tous les niveaux soient respectées pour la santé et la sécurité au travail **dans l'intérêt de tous les salariés et que se stoppe toute facétie.**

c/ Organisation de la formation à l'intention des RP

La DRH a recontacté le national. Elle doit avoir une réponse la semaine prochaine.

Pour la CGT :

Après six mois de mandature, les RP n'ont toujours pas eu accès à une formation expliquant le cadre de l'exercice de leur mandat alors que celle-ci est une obligation de l'employeur. Nous déplorons que cette situation, récurrente à chaque nouveau mandat, décourage les plus engagés et ne permette pas de créer de nouvelle vocation.

d/ Restitution de la 1^{ère} inspection

1/ L'objectif de cette inspection était :

- De s'assurer de la validité des habilitations des SST en place sur les différents centres.
- De vérifier la bonne tenue des exercices d'évacuation sur les bâtiments y étant assujettis.
- De vérifier la réalisation des formations « manipulation des extincteurs » sur les différents centres.
- Et de proposer des voies d'améliorations.

2/ Observations générales :

• SST

- ☹ La liste des équipes de sécurité n'est pas toujours présente dans le registre de sécurité, ou la version est obsolète. Cependant y figure en complément ou en lieu et place une copie des cartes d'habilitation SST du personnel formé.
- ☹ Sur plusieurs sites, le personnel référencé SST n'est plus habilité depuis plus de 6 mois ou arrive au terme de son habilitation.
- 😊 L'affichage sur les « panneaux sécurité » est bien présent cependant sur l'ensemble des sites

• Exercices « Manipulations des extincteurs »

- ☹ La feuille d'émargement permettant la traçabilité des personnes ayant suivies les formations incendie est absente dans de nombreux cas.
- ☹ La feuille d'émargement permettant la traçabilité des personnes ayant suivies les formations incendie est absente dans de nombreux cas.
- 😊 Les formations ont bien été réalisées sur la grande majorité des centres.

• Exercices d'évacuation

- ☹ La procédure de diffusion des consignes incendie n'est pas appliquée dans les centres ou bien de manière très hétérogène.

3/ Axes d'amélioration

De nombreuses préconisations ont été listées et seront envoyées dans les prochains jours à tous les directeurs de centre.

e/ Suite à l'arrêt de Stimulus, comment se passe la passation des dossiers ?

Des psychologues ont pris le relais.

9. Point sur les ASC

a/ Résultat de l'enquête à destination des salariés

En attente des documents de la présidente des ASC

b/ Mobil home d'Audenge : doit-on engagé des frais pour la saison 2024 ou arrêter la saison ?

Des devis vont être demandés par la présidente des ASC pour les réparations et leurs faisabilités.

c/ Vote sur un panier gourmand en fin d'année

6 votes favorables

5 votes défavorables

Le panier gourmand en fin d'année pour les salariés est ~~approuvé~~.

Pour la CGT :

Concernant le mobil home d'Audenge : La délégation CGT-AFPA reprendra quelques éléments de ses commentaires lors du CSE-E du mois d'avril. Comment s'exprimer sur l'engagement de travaux pour ce mobil home alors que le vote sur sa cessation a été acté au mois d'avril !

Alors oui, ce mobil home d'Audenge a des éléments de structure vétuste, mais il reste totalement utilisable et habitable pour peu qu'il y ait la volonté de réaliser quelques travaux. A la précédente mandature, un tour des mobil-home était effectué pour recenser et faire réaliser des travaux quand cela s'avérait nécessaire. A cette mandature le sujet n'a même pas été traité quant à savoir s'il fallait se déplacer pour l'évaluation annuelle des mobil-home.

En fait, cela a bien été évoqué, mais la nouvelle présidence des ASC n'a pas trouvé nécessaire le bien fondé de se déplacer car cela faisait trop de km et trop de temps à passer. Nous constatons fortement qu'il y a un manquement quant à la connaissance des tâches qui incombent à la présidence des ASC. Il a été alors très facile de faire voter la cession de ce mobil-home au CSE-E d'avril quand le syndicat CFE-CGC a la majorité absolue et qu'en a généralement que faire des mobil-home appartenant au ASC. Pour la CGT-AFPA, il est juste regrettable que les ASC se sépare de ce mobilhome car cela faisait une destination et un tarif alléchant pour les salariés de la région ayant les revenus les plus modestes. Nous attendons avec impatience les devis de travaux pour l'éventuelle réhabilitation de ce mobil home.

Concernant le panier gourmand de fin d'année : Petite définition sur ce que sont les ASC (Activités Sociales et Culturelles). Alors effectivement, les ASC sont en accord pour la distribution de panier dit « gourmand », considéré par le code du travail comme une œuvre sociale. Ce qui nous dérange à la CGT-AFPA c'est :

- L'inexistence de communication clairement identifiée sur l'objectif et l'éventuelle importance de cette initiative auprès des salariés.
- Que la sélection des produits ne soit pas adapté à tous les goûts pour que le panier soit apprécié par toutes et tous.
-

Au-delà de ce qui est d'ordre l'égal, peut-on juste faire preuve de bon sens et se poser les bonnes questions :

- Dans quel cadre un panier garni à une utilité sociale ?
- Dans quel cadre un panier garni à une utilité culturelle ?

Ne serait-il pas entendable qu'une telle somme, 9000 € tout de même, pour du pâté, chocolaterie et autres biscottes (que beaucoup n'ont que faire), ne soit pas destituée de ces paniers garnis pour une rénovation profitable du mobil home d'Audenge ???

Pour une vraie utilité sociale et pour information, les Activités Sociales et Culturelles (ASC) du Comité Social et Economique (CSE) peuvent faire des dons monétaires à des œuvres caritatives reconnues d'utilité publique telles que les restaurants du cœur, secours populaire, croix rouge française, envol vert, médecins du monde, Samu Social, Greenpeace ... et bien d'autres. Bien entendue avec consultation des salariés et là ça aurait vraiment un sens d'utilité sociale pour les fêtes de fin d'année !!!

10. Questions diverses

1. **Les salariés intérimaires rencontrent des difficultés : oublis de versement, retards de paiement pour les indemnités, manque de tickets restaurants.**
Des écarts sont donc observés entre les déclarations faites par l'AFPA et les indemnités perçues par le salarié.
La DRH a-t-elle eu connaissance de ces dysfonctionnements, pourrait-elle interférer ?

La DRH n'est pas informée de ce problème puisque se sont les ETT qui dysfonctionnent.
Elle va se rapprocher des ARH.

2. **Dates pour la consultation DU 2023 et PAPRI Pact 2024**

Ce point est prévu sur l'ordre du jour du CSE de juin.

3. **Comment est organisé le sourcing pour répondre aux intentions d'embauche 1E – 1F ?**
Avec le nouveau marché 1E - 1F, y a-t-il eu des groupes Ad Hoc organisé pour les CRA et les équipes en charge du sourcing ?

Ce point est prévu sur l'ordre du jour du CSE de juin.

4. **Le format du conseil régional 1E – 1 F existe-t-il dans d'autres régions ?**

Les Pays de La Loire est la seule région avec ce fonctionnement.

5. **Concernant l'assurance AFPA : lors d'un accident le salarié doit remplir une déclaration sur l'honneur (alcoolémie, stupéfiant)**
A quoi sert ce document ? Comment est-il conservé par l'assureur (RGPD) ?

Cette déclaration est conservée 5 ans, puis est détruite.

En cas de procès, elle est conservée par la justice.

Prochain CSE Pays de La Loire :

**Mardi 18 juin 2024
À Saint-Herblain**